

ATELIER CHANTEREYNE
- AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR UNE SOUS-OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :
Le vendredi 21/02/2020 – 17h

Publié le : 25/01/2020

Durée de la consultation : 4 semaines

1. Objet de la consultation :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la conclusion d'une convention de sous-occupation temporaire du domaine public maritime pour une durée de 9 ans, permettant l'exploitation d'un atelier d'environ 443 m² ainsi que le terre-plein attenant d'environ 1000 m², situés sur le Port Chantereyne.

Il s'agit d'un bâtiment à usage industriel, non accessible au public, comprenant :

- Une mezzanine à usage de stockage d'environ 80m² ;
- Un rez-de-chaussée avec 2 ateliers, 2 bureaux, un local banalisé, un local de ménage, un local de stockage et des vestiaires

Ports de Normandie est propriétaire de la zone, située à proximité immédiate de port Chantereyne. La Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) dispose de cet espace par convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public. La CAC a aménagé sur cet espace un bâtiment à destination d'atelier dédié à la construction et réparation navale. Il sera laissé au sous-occupant la possibilité d'aménager le terre-plein, selon ses besoins.

Les activités autorisées sont la construction, la réparation, la préparation et la maintenance d'unités nautiques et/ou navales.

La mise à disposition du local et du terrain se fera par le biais d'une convention de sous-occupation du domaine public maritime.

Caractéristiques et contraintes techniques, administratives et financières

Les caractéristiques du lot sont précisées sur le plan, fourni en annexe.

Si le sous-occupant souhaite procéder à des aménagements, il devra préalablement recueillir l'accord de la CAC. Les locaux sont mis à disposition en l'état. Ces éventuels travaux et aménagements seront financés et réalisés par le l'occupant.

Le montant de la redevance annuelle exigible pour l'année 2020 s'élèvera à 26 088.30€ pour l'ensemble du lot (terrain, environ 1000m², et bâtiment, environ 443 m²).

Les candidats souhaitant visiter le local contacteront le bureau du port de plaisance au 02.33.87.65.70 pour prendre rendez-vous.

2. Type de procédure :

Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public. La procédure de mise en concurrence à l'issue de laquelle sera choisi le titulaire de la convention de sous-occupation

temporaire s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

3. Constitution du dossier de candidature :

La proposition de candidature devra comprendre les pièces suivantes

- o Une fiche présentation du candidat (nom ou raison sociale du candidat – forme juridique – n° SIRET – adresse – références / expérience dans une activité similaire – extrait K-Bis de moins de 3 mois).
- o Une note détaillée du projet du candidat sur l'activité envisagée ainsi que les moyens techniques et humains mis en œuvre pour l'exercice de cette activité.
- o Le plan d'affaire prévisionnel et le plan de financement de l'activité sur la durée prévue dans la convention d'occupation annexée.

4. Date et heure limite de réception des candidatures :

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 21/02/2020.

Les plis devront être remis à l'adresse suivante

**Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
Communauté d'Agglomération du Cotentin
10, place Napoléon – BP 808
50108 Cherbourg-en-Cotentin**

Ils seront adressés, par voie postale, sous pli recommandé avec avis de réception, ou remis sur place contre récépissé.

L'enveloppe contenant l'ensemble des documents demandés devra comporter les mentions suivantes : « ATELIER CHANTEREYNE - **NE DOIT PAS ETRE OUVERT PAR LE SERVICE DU COURRIER** »

5. Critères d'attribution :

L'analyse des propositions et le choix du candidat seront effectués selon les critères suivants, classés par ordre d'importance décroissant :

CRITERES
♦ L'expérience professionnelle du candidat dans une activité similaire
♦ Intérêt de l'activité pour le développement de la filière nautique locale
♦ Création d'emplois - Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exploitation de l'activité envisagée

6. Acceptation des conditions générales :

Le candidat indiquera son acceptation des conditions générales de sous-occupation du domaine public maritime.

Ces dernières sont précisées dans le projet de convention de sous-occupation du domaine public maritime.

Annexe : Projet de convention de sous-occupation du domaine public maritime ; Plan du lot.